



FAMILIS

C'est si simple
d'être bien assuré

- Une vision simple et claire de vos assurances
- La certitude d'être toujours bien assuré... et de le rester
- Un paiement à votre propre rythme, sans frais
- La protection de votre budget en cas de coup dur
- Des avantages exclusifs avec Familis Protection
- Une option pour les voyageurs : l'assurance Annulation Voyage NoGo

Familis est un concept unique qui vous permet de regrouper en un seul dossier toutes les assurances de votre famille. En regroupant ces contrats, vous pouvez ensuite additionner l'ensemble des primes et en fractionner le paiement sur toute l'année, sans frais ! Vous bénéficiez en outre de services et d'avantages uniques, comme la Protection Budgétaire. Et vous pouvez également souscrire des options exclusives pour encore mieux protéger votre famille.

Les atouts de Familis

Une vision simple et claire de vos assurances

Un document récapitulatif vous indique ce pour quoi vous et les membres de votre famille êtes couverts : vos auto[s], moto[s] et cyclomoteur[s], votre habitation et votre responsabilité civile.

De plus, votre classeur Familis vous permet de tout ranger : contrats, courrier, avis d'échéance... et informations pratiques en cas de sinistre.

La certitude d'être toujours bien assuré... et de le rester !

Votre situation évolue constamment : achats, travaux, héritage, naissance...

Réalisez régulièrement avec votre courtier un Diagnostic Familis de votre situation et vérifiez que vous et votre famille êtes bien couverts : ni trop, ni trop peu.

Grâce à la gestion online de Familis, votre courtier est en relation directe avec la compagnie : dès que vous lui demandez une adaptation dans l'un de vos contrats, les documents sont immédiatement imprimés et vous rentrez chez vous avec un dossier complètement mis à jour. Rapide, pratique et sécurisant !

Un paiement à votre propre rythme, sans frais

En regroupant l'ensemble de vos primes dans un dossier Familis, vous pouvez fractionner le paiement et opter pour un paiement semestriel, trimestriel ou même mensuel... sans frais !

La protection de votre budget en cas de coup dur

Vous avez moins de 65 ans ? Vous bénéficiez alors gratuitement de la Protection Budgétaire qui rembourse jusqu'à 6 mensualités de Familis en cas de décès ou d'une incapacité totale de travail d'un mois minimum du preneur Familis suite à une maladie, un accident ou une hospitalisation.

Des avantages exclusifs avec Familis Protection

Vous regroupez au moins 3 contrats d'assurance dans votre dossier Familis ? Alors, vous profitez des avantages exclusifs de Familis Protection. Automatiquement et sans surprime !

Vos avantages ? Jusqu'à 1 an de primes vous sont remboursées en cas de décès ou d'incapacité de travail de plus d'un mois. Vos primes Familis sont également prise en charge et ce, jusqu'à 1 an, en cas de décès ou d'incapacité de travail de votre partenaire. Enfin, si vous, ou votre partenaire, venez à perdre votre emploi et à être au chômage suite à la faillite de l'employeur, nous vous remboursons 6 mois de primes. Avec Familis Protection, votre famille est encore mieux protégée et votre budget assurances aussi !

Une option pour les voyageurs : l'assurance Annulation Voyage NoGo

Impossible de partir en vacances à la date prévue parce que vous tombez malade ? Un avion raté à cause d'un accident sur la route de l'aéroport ?

En souscrivant l'Annulation Voyage NoGo d'Europ Assistance, vous êtes couvert pendant toute l'année pour la perte financière qui résulterait d'une impossibilité, pour vous et votre famille, d'effectuer un voyage prévu. Et même en cas d'interruption de séjour, vous bénéficiez également du remboursement de vos jours de vacances non consommés.

Voyagez désormais toute l'année en toute tranquillité !

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Votre Courtier

Ce document constitue une information générale sur Familis. L'étendue exacte des garanties est décrite dans le *Règlement Familis* et dans les *Conditions Générales* des assurances citées dans ce document.